

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire. Il donne lieu à un vote tendant à prendre acte qu'un débat a eu lieu.

À titre introductif, il convient d'indiquer que le budget 2025 tout comme le précédent, s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population Montrougiennne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations qui seront définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de programmation 2024 – 2027.

Les choix budgétaires retenus reposent sur l'optimisation de nos ressources de fonctionnement afin de dégager un autofinancement net suffisant et en progression par rapport à 2024 pour financer les projets d'investissement.

Sommaire

I. LES ORIENTATIONS POLITIQUES	3
1. Aider nos enfants à bien grandir, nos jeunes à s'épanouir et nos seniors à bien vieillir	3
2. Être attentif à tous, être solidaire et trouver des solutions à chacun	3
3. Permettre à chacun de s'enrichir par le sport et la culture	4
4. Poursuivre l'implication citoyenne et les échanges	4
5. Préserver la sécurité et la tranquillité publique.....	5
6. Embellir et dynamiser les espaces publics, favoriser les mobilités douces et penser la ville de demain ..	5
7. Accélérer la transition écologique et énergétique.....	5
8. Favoriser l'attractivité commerciale et l'artisanat et continuer d'accueillir les entreprises	6
9. Favoriser la qualité et l'esthétique urbaines et préserver le patrimoine Montrougien	6
10. Préserver une ville en bonne santé financière.....	7
II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	8
1. Le contexte et les mesures de la loi de finances 2025	8
2. Le contexte financier local	8
III. LA STRUCTURE DE LA DETTE	18
IV. TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES PRÉALABLES AU BUDGET PRIMITIF	20
V. STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL	20

I. LES ORIENTATIONS POLITIQUES

Depuis les élections municipales de 2020, la majorité a déployé son programme politique à travers 10 objectifs. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) de l'année 2025 de la Ville de Montrouge s'inscrit pleinement dans cette continuité. À ce titre, **les orientations budgétaires** proposées dans ce document et qui seront soumises au débat, **sont la traduction des politiques publiques déjà engagées par la Municipalité pour une ville durable, résiliente, inclusive, créative, attractive et ouverte à tous.**

1. Aider nos enfants à bien grandir, nos jeunes à s'épanouir et nos seniors à bien vieillir

Afin de concilier vie professionnelle et vie familiale, la Ville de Montrouge porte une attention particulière à ses enfants de la naissance à l'adolescence. En effet, la Municipalité travaille, depuis de longues années, à l'éveil et au bien-être dans ses structures « petite enfance » et dans ses écoles en modernisant ses équipements et en proposant une pédagogie adaptée à chaque âge. Elle est particulièrement à l'écoute des jeunes dans ses structures dédiées pour favoriser leur autonomie. À l'autre bout de la chaîne de l'âge, elle déploie des actions volontaristes vers les aînés, qui leur permettent de se retrouver, de partager, de rompre la solitude et de ne laisser personne sur le côté.

En 2025, la Municipalité souhaite aller plus loin dans l'accompagnement aux parents. Elle proposera ainsi la création d'un nouveau service municipal à destination des parents et des enfants via la « Maison de la parentalité », lieu de ressources pour tous. Elle entend ainsi œuvrer plus généralement au bien-être familial.

Du côté des enfants et des jeunes, une des nouvelles actions de prévention santé de 2025 portera sur la lutte contre une utilisation excessive des écrans.

Par ailleurs, la Municipalité continuera de favoriser le bien-grandir en proposant des projets éducatifs enrichissants à la fois pendant l'école en accompagnant les enseignants dans leurs projets (budget participatif de la Caisse des écoles, classes découvertes...) et sur le temps périscolaire (aide aux devoirs, séjours de vacances...). En partenariat avec la Caisse des écoles, la Municipalité continuera de financer l'installation de tous les bacs d'agriculture urbaine dans toutes les écoles et centres de loisirs, le programme d'éducation artistique et culturelle, les initiations au sport, les actions de prévention santé... Une attention particulière sera portée au « bien manger » dans les écoles et centres de loisirs (club des goûteurs, ateliers de cuisine...).

Par ailleurs, l'équipe municipale poursuivra en 2025 sa nouvelle politique du bien vieillir avec l'ouverture prochaine de la Maison des Seniors, conçue pour devenir un véritable « cœur de vie », un lieu d'échanges et de rencontres où chaque senior pourra se sentir chez lui. Elle a également souhaité proposer une programmation plus riche avec des sorties culturelles, des événements festifs, du sport et des activités intergénérationnelles à l'instar de la dernière édition de la semaine bleue. Enfin, la Municipalité amplifiera sa politique du bien manger lors du Festival « Inspirations végétales », un événement qui embarquera toutes les générations et tous les acteurs de la ville.

2. Être attentif à tous, être solidaire et trouver des solutions à chacun

Au cœur des politiques municipales se trouvent les aides à nos concitoyens les plus démunis et aux personnes qui ont besoin d'un soutien ponctuel à un moment difficile de leur vie. À tout âge, le Centre communal d'action sociale répond à leurs besoins. Mais la solidarité se déploie bien au-delà de l'action de ce service, par exemple à travers la politique tarifaire appliquée sur les prestations municipales en fonction des revenus de chacun, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé...

Des tarifs adaptés pour un accès au service facilité ! De même, le Centre municipal de santé continuera de favoriser l'accès aux soins des Montrougiens, permettant à chacun de trouver son médecin traitant et les praticiens dont il a besoin, à tous les âges de la vie. Les services à domicile restent présents pour soutenir les plus âgés pour leurs tâches quotidiennes et les soins infirmiers.

En 2025, la Municipalité continuera à déployer sa feuille de route notamment en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers la création d'un Comité du handicap ou encore de l'hébergement d'urgence des victimes de violences intrafamiliales.

En matière de logement, elle mettra en œuvre les objectifs du contrat de mixité sociale signé avec l'État afin d'obtenir des porteurs de projets immobiliers des appartements adaptés à toutes les situations et à chaque parcours résidentiel (logements sociaux, intermédiaires, libres...).

3. Permettre à chacun de s'enrichir par le sport et la culture

Une ville harmonieuse est une ville qui permet à ses habitants de se rencontrer et de tisser des liens forts. Pour favoriser ce « bien-vivre ensemble », la Municipalité met en œuvre une politique sportive et culturelle qui s'adresse à toutes les générations. Elle anime les équipements dédiés et l'espace public, afin de créer de la convivialité et de favoriser les échanges entre les Montrougiens. Elle les invite à découvrir, partager et s'enrichir.

Cette volonté politique pour permettre au plus grand nombre de découvrir l'art, le théâtre, la lecture et la musique, sera poursuivie en 2025. La Municipalité continuera tout d'abord de proposer une saison culturelle au Beffroi, à la Médiathèque, au Conservatoire et à l'Espace Colucci, qui alliera les différentes disciplines des arts vivants et dont les spectateurs saluent régulièrement la qualité de la programmation. Ensuite, elle poursuivra son engagement en faveur de l'art contemporain et du soutien à la jeune création contemporaine à travers le Salon de Montrouge. Dans l'espace public, c'est le programme « Art dans la Ville » qui se développera, grâce notamment à la vitalité et au dynamisme des artistes nationaux et locaux conjugués au travail de recherche de mécènes pour en assurer une partie du financement. Dans les écoles, les collèges et lycées, de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle pour tous seront menées avec notamment le financement de l'Éducation Nationale et de la Caisse des Écoles. Par ailleurs, la Municipalité réitérera non seulement son soutien matériel aux artistes montrougiens avec les résidences d'artistes au Beffroi et à l'Espace Colucci mais aussi son soutien à la diffusion par une politique active d'expositions d'artistes dans ses équipements culturels, lors de l'événement « Art en Fête » et lors des Journées Portes Ouvertes des ateliers d'artistes montrougiens. Enfin, la Municipalité reconduira ses grandes fêtes populaires telles que « les Soleillades », les « Estivales l'été » avec des concerts 100 % montrougiens...

Côté sport, la Ville poursuivra l'organisation de ses manifestations sportives emblématiques (Forum, cross des écoles...) et continuera ses actions d'éducation sportive.

Enfin, la Municipalité continuera d'aider financièrement en 2025 les nombreuses associations afin de leur permettre de conduire des projets ambitieux au bénéfice des Montrougiens.

4. Poursuivre l'implication citoyenne et les échanges

À Montrouge, la Municipalité s'est engagée à placer le citoyen au cœur des décisions. Parce qu'elle considère qu'il est important de comprendre les attentes de l'utilisateur, de l'habitant, du citoyen, du riverain, elle a mis en place les conditions et les moyens d'une démocratie participative efficace. C'est à travers des rendez-vous (réunions de quartier, balades urbaines), des instances (Comités de quartier, Conseil municipal des enfants, Comité consultatif des jeunes) et une méthode (consultation avant le

projet, réunion publique de présentation du projet et concertation du projet) qu'elle propose des politiques et projets adaptés aux besoins.

À ce titre, il est, entre autre proposé, en 2025, de lancer une nouvelle édition des Budgets participatifs Montrougiens et d'encourager les nouvelles actions du Conseil municipal des enfants et du Comité consultatif des jeunes.

La Municipalité veillera aussi à continuer d'associer toutes les générations au devoir de mémoire avec les associations d'anciens combattants.

Enfin, elle poursuivra le déploiement de la dématérialisation de ses services afin de faciliter la vie des Montrougiens tout en veillant à réduire toujours plus la fracture numérique.

5. Préserver la sécurité et la tranquillité publique

La Municipalité mène depuis 2017 une politique forte en matière de tranquillité publique. Elle est mobilisée au quotidien avec la Police municipale pour protéger ses concitoyens et assurer leur tranquillité. Elle continuera en 2025 d'associer à sa politique tous les acteurs et les parties prenantes de la ville : bailleurs sociaux, communauté éducative, partenaires de l'État présents sur son territoire... notamment à travers le réseau du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR).

Pour continuer de protéger ses citoyens, la Municipalité poursuivra le déploiement de la vidéo-protection pour atteindre les 150 caméras d'ici la fin du mandat. Elle déploiera ses actions en matière de prévention (Travaux d'intérêt général...) et va également lancer un grand plan de lutte contre les incivilités.

6. Embellir et dynamiser les espaces publics, favoriser les mobilités douces et penser la ville de demain

La Municipalité s'est engagée à rendre l'espace public à ses habitants parce qu'il est essentiel de pouvoir se retrouver et se déplacer facilement, de donner à chacun la possibilité de bénéficier des bienfaits de la nature en ville. Depuis 2020, elle s'est lancée dans une grande mutation de ses espaces publics. Cela passe notamment par la création de belles promenades plantées et commerçantes, de rues mieux partagées entre les différents moyens de déplacement, d'accès facilités pour toutes les personnes en situation de handicap... Pour une ville plus attractive, plus belle, plus verte, plus apaisée, plus fluide... mais aussi moins polluée et moins bruyante.

À ce titre, elle poursuivra en 2025 la rénovation de nouvelles rues, en partenariat avec Vallée Sud Grand Paris (Corneille, Frères Henry, Arnoux, Passage Raymond, secteur Pelletan Bert Marne Verdier...) sur le même modèle que la rue de la Vanne ou le nord de l'avenue de la République inaugurées en 2024.

Par ailleurs, la Municipalité prépare Montrouge 2040 en anticipant les grandes mutations urbaines en faveur des Montrougiens. Elle poursuivra ses études sur le nouveau quartier de gare Châtillon-Montrouge en tenant compte des résultats de la consultation réalisée en septembre 2024 auprès des Montrougiens. Elle continuera ses opérations de renouvellement urbain dans le secteur Marne Brossolette, le campus de la fac dentaire et les Halles de Montrouge.

7. Accélérer la transition écologique et énergétique

Une ville verte et belle est aussi pour la Municipalité une ville durable qui place l'écologie urbaine au cœur de ses politiques publiques. Depuis 2020, l'équipe municipale mène des actions concrètes pour

lutter contre les îlots de chaleur, développer des espaces végétalisés, favoriser la biodiversité et encourager la sobriété énergétique.

En 2025, elle poursuivra sa politique de végétalisation, de rafraîchissement des espaces publics pour bien vivre en ville. Pour accélérer la transition écologique, elle continuera les travaux d'embellissement et d'agrandissement du parc Schuman. Elle créera un nouveau parc situé au 127 avenue de la République et un nouvel espace vert à l'angle Pelletan/Verdier en partenariat avec Vallée Sud Grand Paris. Elle développera de nouveaux projets d'agriculture urbaine notamment dans les écoles, déploiera le « plan arbres ». Elle finalisera le jardin de la biodiversité...

De multiples actions en faveur de la transition énergétique rythmeront l'année 2025 tels que le déploiement du Système de management de l'énergie dans les bâtiments municipaux, la mise en œuvre du Schéma directeur de l'aménagement lumière (SDAL) pour l'espace public, la réalisation d'études sur la mise en place de la géothermie et la solarisation de nos bâtiments.

8. Favoriser l'attractivité commerciale et l'artisanat et continuer d'accueillir les entreprises

Le tissu économique et commercial est un élément essentiel de la qualité de vie à Montrouge. Parce que les entreprises participent à la vie commerciale en journée et que les Montrougiens ont besoin de commerces toute l'année, la Municipalité continuera de favoriser une activité économique riche et diversifiée et d'implanter « le bon commerce au bon endroit ». La Ville de Montrouge poursuivra ses efforts pour attirer les commerces, dynamiser la vie des quartiers et être à l'écoute des commerçants.

En 2025, elle développera les commerces sur les pôles secondaires à l'instar de l'avenue Verdier et de la rue Théophile Gautier pour toujours trouver un commerce en bas de chez soi. Ses actions de soutien aux commerçants souhaitant embellir leur devanture seront renouvelées. Elle approfondira également ses réflexions en vue de créer le « Carré des créateurs » au niveau du 127 avenue de la République.

Concernant les entreprises, la Ville continuera de créer et garder des liens directs avec ses entreprises locales et le monde de l'emploi en partenariat avec Vallée Sud Grand Paris, dont c'est la compétence. À cet égard, la Municipalité stimulera la circulation de l'information, recensera et diffusera les bonnes pratiques, encouragera les entreprises dans leurs démarches de responsabilité au sujet de l'insertion, de l'embauche des jeunes et des seniors.

9. Favoriser la qualité et l'esthétique urbaines et préserver le patrimoine montrougien

Parce qu'elle est responsable du clos et du couvert de ses bâtiments communaux et qu'elle souhaite les valoriser et les protéger, la Ville va continuer sa politique de rénovation et de protection de son patrimoine. À travers la modernisation des équipements publics (écoles, crèches, commerces, gymnases...), la Municipalité entend répondre aux nouveaux usages et normes des lieux, favoriser la performance énergétique de ses bâtiments et continuer à les embellir et à les préserver. Sur les voiries communales, les signalétiques et le mobilier urbain seront rénovés. À l'échelle de la ville, la Municipalité continuera à veiller à la qualité architecturale et paysagère.

Côté petite enfance, en 2025, suite à l'installation du nouveau jardin d'enfants « L'escale enchantée » situé au 19 rue Gambetta, la Ville de Montrouge rénovera le jardin d'enfants des Oliviers et la Protection Maternelle Infantile (PMI) située avenue Henri Ginoux. Côté école, elle poursuivra les

travaux de réhabilitation de l'école et du gymnase Rabelais, du centre de loisirs Delerue et déploiera son plan « écoles fraîches ».

Du côté des espaces publics, les mâts d'éclairage, le mobilier urbain et les signalétiques seront repeints pour une ville plus harmonisée. Notre patrimoine végétal continuera d'être enrichi de nouvelles espèces.

Enfin, l'année 2025 marquera également la mise en application du Plan local d'urbanisme intercommunal et de notre Charte sur la qualité paysagère et architecturale élaborée avec le Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 92.

10. Préserver une ville en bonne santé financière

Le budget 2025, comme ceux présentés précédemment, aura pour objectif d'améliorer la vie des Montrougiens et de préfigurer la ville de demain, tout en assurant une maîtrise des dépenses publiques et en poursuivant la recherche de subventions auprès de partenaires publics et privés.

En 2025, l'équipe municipale s'engage à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale (une des plus faibles du Département) afin de préserver le pouvoir d'achat des Montrougiens. Elle continuera à maîtriser ses dépenses de fonctionnement malgré la hausse des matières premières, l'inflation des normes et les évolutions salariales. Elle poursuivra son effort d'investissement pour améliorer notre cadre de vie, valoriser notre patrimoine et adapter nos équipements. Elle aura recours à l'emprunt de façon mesurée pour poursuivre son programme d'investissement. Enfin, elle continuera à rechercher des partenariats et des subventions pour financer ses projets.

II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1. Le contexte et les mesures de la loi de finances 2025

Les éléments actuels pour la prévision budgétaire sont une croissance prévisionnelle à 1,1 % et une inflation à 2 %.

Le déficit du budget de l'État 2025 serait de l'ordre de 6,1 %. Pour le ramener à 5% en 2025, le Gouvernement propose de réaliser 60 milliards d'euros d'économies.

Le Gouvernement a transmis le 19 septembre dernier, les plafonds de dépenses pour le budget 2025. Selon ce document, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales seraient en hausse de 0,5 milliard d'euros en 2025 (par rapport à la Loi de finances 2024) et s'élèveraient à 54,7 milliards d'euros "hors mesures exceptionnelles". À l'intérieur de cette enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) "serait reconduite" à 27,2 milliards d'euros, "montant qui consoliderait les deux hausses successives de + 320 millions d'euros en Loi de finances (LFI) 2023 et + 320 millions d'euros en LFI 2024". Pour leur part, les dotations dédiées à l'investissement local (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local...) "demeureraient à un haut niveau de 2 milliards d'euros". En outre, la bonne tenue de l'investissement local depuis deux ans porterait le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à un montant de 7,6 milliards d'euros.

Le mercredi 2 octobre, le Gouvernement a transmis un projet de budget au Haut conseil des finances publiques. Il prévoit 40 milliards d'euros d'économies et 20 milliards de hausses d'impôts et de taxes avec un déficit prévisionnel à 5 % en 2025. Il est vraisemblable que les collectivités locales seront appelées à contribuer à l'effort national. Ainsi, les choix qui seront faits par le Parlement dans le cadre de la Loi de finances, pourront avoir un impact sur notre prochain budget.

2. Le contexte financier local

Cette préparation budgétaire repose sur **trois priorités** :

- **Une maîtrise des dépenses** : la Ville s'efforce de contenir ses dépenses. Les dépenses sont optimisées et les économies recherchées à travers des évolutions organisationnelles ou techniques.
- **Une optimisation des recettes** : la Ville travaille en étroite collaboration avec ses partenaires institutionnels afin d'optimiser ses financements externes. Elle actualise les recettes tarifaires chaque année du montant de l'inflation.
- **Un recours à l'emprunt** : il est proposé de recourir à l'emprunt de manière soutenable en complément des fonds propres, du FCTVA et des financements externes afin d'accompagner la transition écologique et de poursuivre la gestion de la dette fondée sur la minimisation et la diversification des risques.

2.1 Le fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à 96 millions d'euros en 2025.

Chapitre	BP 2024	Orientations budgétaires 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	300 000	300 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 014 333,36	14 200 000
73 IMPOTS ET TAXES	67 757 153	69 000 000
731 FISCALITE LOCALES	975 000	980 000
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 428 632	10 500 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 006 310,75	1 020 000
Total Recettes	92 481 429,11	96 000 000

a. La fiscalité : 70 millions d'euros

La **fiscalité des ménages** : 43,6 millions d'euros

Elle évolue selon les éléments suivants : le taux communal sur le foncier bâti est maintenu, la loi de programmation vise une revalorisation forfaitaire d'environ 2 % et l'évolution physique est estimée à 1 %. Les recettes de fiscalité devraient s'établir à 43,6 millions d'euros.

Taxes	montant M €
Taxe foncière propriété bâti	30,3
Taxe foncière propriété non bâti	0,02
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,8
Compensation taxe d'habitation CoCo	11,5
Total	43,6

À noter que Montrouge a les taux les plus bas du Territoire Vallée Sud Grand Paris.

Nom	Population	taux foncier bâti 2023
Montrouge	48 174	19,98 %
Clamart	53 740	22,98 %
Châtillon	36688	25,51 %
Châtenay-Malabry	34 748	26,93 %
Antony	63 639	27,09 %
Bourg-la-Reine	21 291	28,33 %
Bagneux	42 122	33,47 %
Sceaux	20 721	33,52 %
Fontenay-aux-Roses	25 389	33,83 %
Malakoff	31 412	35,49 %
Le Plessis-Robinson	29 719	37,06 %
Moyenne du panel		29,59 %
Moyenne strate 20 000 à 50 000 hab.		42,51 %
Moyenne nationale		35,63 %

Les autres taxes et compensations : 26,4 millions d'euros

- Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris stable : 21,1 millions d'euros
- Droits de mutation stable à cause de la conjoncture immobilière : 3,5 millions d'euros
- Taxe sur la consommation finale d'électricité stable : 0,85 million d'euros
- Taxe sur la publicité : 0,13 million d'euros
- Taxe de séjour : 0,76 million d'euros

b. Recettes des services et autres : 15,5 millions d'euros

Dans « autres recettes », sont concernés principalement :

- En 2025, les recettes tarifaires sont estimées à 14,2 millions d'euros. Elles proviennent de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire, de l'intégration de l'espace Colucci, du stationnement ainsi que du forfait post-stationnement et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité.
- Les autres produits de gestion tels que les locations d'immeuble (appartements et locaux commerciaux), la redevance marché et le loyer relatif à l'hôtel d'activité et les écritures comptables de régularisation seront inscrits à hauteur de 1 million d'euros.

Enfin, les atténuations de charge de personnel relatives aux détachements et aux arrêts maladie seront évaluées à 0,3 million d'euros pour 2025.

c. Les dotations et subventions : 10,5 millions d'euros

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 2,67 millions d'euros

En attendant les notifications au printemps prochain, le budget 2025 prévoira une baisse de la dotation forfaitaire de 80 000 € par rapport à la somme notifiée en 2024 soit 2,67 millions € versés par l'État.

Les subventions de fonctionnement du Conseil départemental : 1,1 million d'euros

Conformément au contrat de développement signé entre la Ville de Montrouge et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les engagements réciproques portent sur quatre thématiques :

- structures municipales petite enfance ;
- activités culturelles (événementiel et médiathèque) ;
- activités sportives ;
- coordination gérontologique.

La programmation du Contrat départemental (sur 3 ans, 2023-2025) prévoit un co-financement en subvention de fonctionnement à hauteur de 1,1 million d'euros.

Les subventions de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et des autres organismes sociaux : 6,2 millions d'euros

Elles concernent les participations relatives à la petite enfance et aux activités périscolaires. Le montant 2025 est évalué à 4,4 millions d'euros suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf des Hauts-de-Seine. À cela s'ajoute la subvention pour le service de soins infirmiers (1,5 million d'euros) et la subvention pour le Centre municipal de santé (0,3 million d'euros).

Les autres dotations et subventions : 0,53 million d'euros

Elles concernent notamment le FCTVA en fonctionnement subvention, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle ou encore les compensations et exonérations.

Les dépenses de fonctionnement : 89 millions d'euros

Chapitre	BP 2024	Orientations budgétaires 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 957 602,71	17 800 000
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 000 000	50 900 000
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 465 720	11 130 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 191 991,96	7 580 000
66 CHARGES FINANCIERES	971 977,33	1 500 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000	120 000
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	60 000
Total Dépenses	87 647 292	89 090 000

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 89 millions d'euros selon les hypothèses ci-après.

a. Les dépenses de gestion : 17,8 millions d'euros

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petits équipements, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers). Le montant estimé en 2025 serait de 17,8 millions d'euros.

b. Les frais de personnel : 50,9 millions d'euros

L'objectif fixé aux services de la commune pour les dépenses de personnel est limité à 50,9 millions d'euros, soit une évolution de l'ordre de + 2 % intégrant l'évolution du SMIC de + 2 % en nov. 2024 et le glissement vieillesse technicité (GVT).

c. Les atténuations de produits : 11,2 millions d'euros

La contribution de la Ville au FPIC : 1,3 million d'euros

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (versements) et des collectivités bénéficiaires (versements) à l'identique du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) ou du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis en œuvre en 2011 sans coût budgétaire pour l'État (somme des prélèvements = somme des versements).

En 2024, ont été contributeurs au FPIC : les Établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communauté d'agglomération / communauté de communes) ou les Établissements publics territoriaux pour les communes de la Métropole du Grand Paris (MGP) dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne constatée au niveau national.

À la suite de la décision du n°2024-1085 QPC du 25 avril 2024, le Conseil constitutionnel a censuré l'actuelle répartition dérogatoire au droit commun du FPIC et propre aux communes de la MGP. La préfecture des Hauts-de-Seine a transmis à la Ville une nouvelle simulation dite de droit commun qui sera applicable. Selon cette simulation, la contribution de la Ville se monterait à 1,268 million d'euros. Cependant, ce gain pour la Ville serait réparti entre toutes les communes du territoire car la somme resterait la même au niveau du territoire. L'hypothèse de prévision budgétaire serait de 1,3 million €.

Nom Commune	Régime actuel	Regime de droit commun
ANTONY	1 665 354	1 738 272
BAGNEUX		
BOURG-LA-REINE	492 845	511 235
CHATENAY-MALABRY	732 721	817 266
CHATILLON	1 482 598	935 418
CLAMART	842 226	1 278 367
FONTENAY-AUX-ROSES	376 643	557 601
MALAKOFF	502 382	753 061
MONTRouGE	2 204 136	1 268 325
PLESSIS-ROBINSON	849 514	899 311
SCEAUX	524 764	535 652
Total	9 673 183	9 294 508

Le FNGIR : 8,8 millions d'euros

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités et le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET).

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux collectivités « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes ». La Ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 8,8 millions d'euros.

Le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) : 0,66 million d'euros

En 2023, la Ville a été pour la première fois contributrice au FSRIF à hauteur de 0,33 million d'euros. En entrant dans le dispositif, la cotisation a été réduite de moitié. Le montant prévu pour le budget 2025 est reconduit à hauteur de 0,66 million d'euros comme pour le budget 2024.

Le prélèvement relatif aux amendes de police : 0,35 million d'euros

Celui-ci est estimé à 0,35 million d'euros.

d. Les autres charges de gestion courante : 7,6 millions d'euros

Les subventions versées aux associations : 0,7 million d'euros

La Ville fait le choix de maintenir le montant global des subventions votées au profit du milieu associatif pour une enveloppe de 700 000 euros.

La subvention d'équilibre au CCAS : 2,08 million d'euros

Elle est en évolution de 0,84 million d'euros par rapport au budget primitif 2024 afin de prendre en compte le transfert du personnel aide à domicile.

Les flux financiers avec VSGP : 3 millions d'euros

À la suite de la création de 2 nouveaux établissements intercommunaux au 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et Vallée Sud Grand Paris (VSGP), un Fonds de Compensation des

Charges Transférées (FCCT) a été créé au profit de chaque "établissement public territorial" pour le versement des dotations. Le montant prévisionnel 2025 serait de 3 millions d'euros.

Les autres charges de gestion : 1,82 million d'euros

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités aux élus, les contributions obligatoires aux syndicats (Vélib, Sigeif, Sipperec) et les participations aux frais de scolarité. Les droits d'usage de l'informatique en nuage (hébergement et plateforme) et les écritures prévisionnelles de régularisation comptable. Le montant prévisionnel 2025 serait de 1,82 million d'euros.

e. Les intérêts de la dette : 1,5 million d'euros

Les intérêts pour l'année 2025 s'élèveraient à 1,5 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2024. Les soldes d'épargne seraient les suivants :

	BP 2024	Orientations budgétaires 2025
Epargne de gestion	5 866 114,44	8 590 000
- (charges financières+ charges exceptionnelles)	1 031 977,33	1 680 000
= Epargne Brute	4 834 137,11	6 910 000
- Capital de la dette	3 560 867,40	4 320 000
= Epargne nette	1 273 269,71	2 590 000

L'investissement : 25 millions d'euros

Les dépenses d'investissement

On peut distinguer deux types d'investissements :

- Les projets relatifs à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie (12,8 millions d'euros) ;
- les projets relatifs la création, la rénovation, l'entretien des bâtiments municipaux et équipement des services (12,2 millions d'euros).

a. Les projets relatifs à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie : 12,8 millions d'euros

Cette catégorie de dépenses est composée notamment des deux autorisations de programme mais aussi des subventions versées aux organismes de logement sociaux.

Requalification du quartier Péri/Ginoux/Gautier (AP/CP)

Année	GINOUX/GAUTIER
2020	211 414
2021	281 882
2022	588 444
2023	3 526 236
2024	6 354 764
2025	900 000
2026	80 261
Total	11 943 000

La Ville de Montrouge s'engage depuis plusieurs années pour améliorer son attractivité et le cadre de vie de ses habitants. La réflexion autour de Péri-Ginoux-Gautier amorcée avec les Montrougiens dès 2020 a donné lieu à un projet de réhabilitation du quartier qui vise à :

- intensifier et pérenniser l'activité commerciale ;
- accroître la place des mobilités douces et collectives, en donnant sa juste place à la voiture ;
- renforcer la place du végétal.

Après deux ans de travaux, le quartier finalise sa métamorphose : 3 fois plus d'espaces verts, 200 arbres plantés, + 30 % de modes doux, 1 120 mètres linéaires de seuils commerciaux valorisés... Il sera inauguré au printemps 2025.

Le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 0,9 million d'euros en 2025.

Extension et embellissement du parc Schuman (AP/CP)

Année	SCHUMAN
2024	2 815 000
2025	4 200 000
2026	2 991 172
Total	10 006 172

Agrandir et embellir le square Schuman est un choix fort de l'équipe municipale qui affirme par ce projet sa volonté de végétaliser la ville, d'enrichir la biodiversité et de proposer des espaces publics apaisés et partagés. En effet, le projet du square Schuman porte trois ambitions :

- terminer l'aménagement du cœur de ville, ce qu'on appelle la « place-parc », reliant les trois bâtiments emblématiques l'Hôtel-de-Ville, le Beffroi et l'Église notamment par la requalification de la rue Gabriel Péri entre Ginoux et République et un nouveau parvis pour l'Église Saint Jacques ;
- accroître la végétalisation du parc tout en conservant son ambiance intimiste : + 2311 m² d'espace verts, + 131 arbres, + 380 m² de mur végétal, 1 bassin d'eau naturel...
- rendre totalement accessible ce parc aux personnes à mobilité réduite et l'ouvrir sur le quartier avec 3 nouvelles entrées ;
- animer avec notamment un restaurant de qualité.

Le montant prévisionnel des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme est de 4,2 millions d'euros. Un montant de 3,6 millions d'euros est également prévu en acquisition foncière.

Les fonds de concours versés pour le développement des logements sociaux : 0,5 million d'euros

La Ville s'engage à développer la mixité sociale dans le cadre des obligations de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU). Le déploiement de contrat pour la période 2023/2025 est en cours partenariat avec les services de l'État dans le cadre de la loi 3DS. Une enveloppe de 0,5 million d'euros en 2025 sera prévue pour accompagner les bailleurs.

La modernisation de l'éclairage public et des équipements de voiries

Les dépenses relatives à l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore s'élèvent 0,78 millions d'euros. Elles correspondent à la fin d'exécution du bail d'entretien actuel (fin février 2025) et la mise en œuvre de la première année d'exécution du marché global de performance.

Les dépenses relatives aux équipements de voirie s'élèvent à 1,4 million d'euros se décomposent en :

- Signalisation horizontale : 75 k €
- Poursuite mise en peinture du mobilier urbain (potelets, barrières...) : 200 k €
- Gros entretien voirie (chaussée, trottoirs ...) et aménagements de sécurité (ralentisseurs, plateaux surélevés) : 1 M €
- Rénovation des bancs publics et des panneaux de rues
- Etudes de voirie
- Fourniture de mobilier urbain (potelets, barrières, signalisation verticale...)
- Accessibilité des personnes en situation de handicap (bandes podotactiles aux passages piétons...)

b. Les projets relatifs la création, la rénovation, l'entretien des bâtiments municipaux et équipement des services : 12,2 millions d'euros

Travaux d'extension et d'embellissement de l'école et du gymnase Rabelais et du centre de loisirs Delerue (AP/CP)

Année	Rabelais
2023	1 462 981
2024	4 477 019
2025	2 600 000
2026	-
Total	8 540 000

À chaque mandat, la Municipalité réhabilite entièrement une école. Pour ce mandat, il s'agit d'une nouvelle école « vertueuse » pour la ville : une école qui favorise le bien manger, le bien grandir, la **performance énergétique**, la **végétalisation** et la **lutte contre les îlots de chaleur**. Un exemple qui inspirera les futurs projets de rénovation pour toutes les écoles de la ville.

Plus concrètement, les travaux comprennent

- **Réhabilitation du groupe scolaire Rabelais**
 - o Une école plus sobre d'un point de vue énergétique : isolation thermique des bâtiments, amélioration de la qualité de l'air, modernisation du système de chauffage central grâce à l'installation d'une pompe à chaleur utilisant les calories de l'air, rénovation des toitures, installation de radiateurs utilisant la chaleur des calculs numérique et création de sanitaires supplémentaires.
 - o Une école plus confortable favorisant les apprentissages : rénovation et amélioration de tous les espaces, création de sanitaires, traitement acoustiques des salles de classes, réaménagement de la salle de maîtres en salle mutualisée
- **Extension et rénovation de la cuisine et des réfectoires**
 - o Une cuisine et des réfectoires rénovés et plus confortables : agrandissement du réfectoire, création d'une cuisine moderne.
 - o Une école du "bien-manger" : création d'une cuisine pédagogique et déploiement d'ateliers pédagogiques.
 - o Des déjeuners "zen » : traitement acoustiques des réfectoires.
- **Réaménagement du centre de loisirs Delerue** favorisant les apprentissages : création de deux accueils séparés, des grandes salles d'activités dont une salle de bricolage et une cuisine pédagogique, un espace extérieur pour les activités sportives.

- **Réhabilitation du gymnase Rabelais plus sobre d'un point de vue énergétique :** remplacement de la chaufferie actuelle par une pompe à chaleur renouvelable, rénovation de la toiture, mise en place de centrales de traitement d'air.

Le montant prévisionnel des travaux en 2025 est de 2,6 millions d'euros.

La création de la Maison de la parentalité / le jardin d'enfants des Oliviers / la PMI

La Ville de Montrouge va créer un nouvel espace de ressources, d'aide, de conseils et de soutien aux familles, aux parents et aux futurs parents. Ce lieu ressource se situera au 47 avenue Henri Ginoux. Dans l'attente de son ouverture, des ateliers hors les murs de la Maison de la parentalité sont en cours de préparation. Le jardin d'enfants des Oliviers ainsi que l'actuelle PMI, service du Département des Hauts-de-Seine attenants seront parallèlement rénovés.

Le montant prévisionnel des travaux en 2025 est de 1,5 million d'euros.

La création de la Maison des seniors

Le nouveau service du bien vieillir de la Ville de Montrouge proposera dès 2025 un lieu dédié aux seniors : la Maison des seniors. Actuellement en rénovation, elle accueillera toujours le Club Jules Ferry, une association qui propose déjà des activités pour les seniors, ainsi que le Club bien vieillir, avec ses activités, et surtout un guichet d'accueil offrant à tous les seniors de la commune un point de référence unique.

Commencé en 2024, les travaux de rénovation nécessaires pour rendre le site conforme aux normes d'accessibilité incluant la création d'installations adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR), se poursuivent. Les performances énergétiques du bâtiment seront largement améliorés afin de réduire les consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030.

Le montant prévisionnel des travaux 2025 est de 0,15 million d'euros.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux

En 2025, la Ville de Montrouge achèvera son programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux. Elle respectera ainsi la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » destinées à faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société grâce à la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public.

Une enveloppe de 0,1 million sera consacrée en 2025 à l'achèvement de son programme.

Les infrastructures numériques

Porteur de nombreuses avancées sociétales, technologiques, environnementales, solidaires, le numérique est un enjeu pour la Ville. Engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la Ville de Montrouge déploie de multiples outils afin d'une part de faciliter l'accès des usagers aux services publics et d'autre part de dématérialiser ses procédures.

Un engagement qui se matérialise par l'obtention, du label 5@ décerné par l'association Villes Internet, toujours renouvelé. Celui-ci récompense la démocratisation des technologies d'information et la facilitation des relations entre la collectivité et les citoyens.

C'est plus de 182 actions qui sont valorisées dans la candidature de la Ville déposée auprès de Villes Internet, visant à mettre l'innovation numérique au cœur des évolutions structurantes comme le

démontrent les secteurs de la relation client, la mobilité collaborative, l'économie circulaire, la Ville intelligente ou encore les nouveaux outils de gouvernance.

La Ville s'est également inscrite dans le parcours initié par l'ANSSI pour la sécurisation de ses systèmes d'informations.

Le montant prévisionnel d'investissement serait de l'ordre de 1 million d'euros pour 2025.

c. Le budget participatif montrougien

La Ville s'engage à lancer une nouvelle édition des BPM pour être toujours à l'écoute des idées des Montrougiens. Une enveloppe de 0,3 million d'euros est prévue.

Les recettes d'investissement

L'ensemble de ces projets est financé par :

- **Les subventions** : 7,2 millions d'euros
- **Le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée et la taxe d'aménagement** : 3,1 millions d'euros
- **Des recettes liées à des cessions** : 1 million d'euros
- **L'autofinancement** : 2,6 millions d'euros
- **Le recours à de nouveaux emprunts** : 11,1 millions d'euros.

III. LA STRUCTURE DE LA DETTE

La dette est constituée de 17 emprunts auprès de 7 organismes.

Prêteur	CRD au 31/12/2023	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	7 434 034 €	24,03%
SFIL CAFFIL	6 850 000 €	22,14%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 000 000 €	16,16%
Agence France Locale	5 000 000 €	16,16%
CREDIT MUTUEL	3 846 173 €	12,43%
CAISSE D'EPARGNE	1 607 500 €	5,20%
SOCIETE GENERALE	1 200 000 €	3,88%
Ensemble des prêteurs	30 937 707 €	100%

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	14	29 737 707 €	3,76%
Revolving non consolidés	1	1 200 000 €	4,15%
Revolving consolidés		0 €	0%
Total dette	15	30 937 707 €	3,78%
Revolving - Disponibles			0 €
Total dette + disponible			30 937 707 €
Swaps	2	1 950 000 €	-1,72%
Options	0	0 €	-
Total dérivés	2	1 950 000 €	-1,72%

L'encours projeté au 31 décembre 2024 serait de l'ordre de 41 millions d'euros. Celui-ci sera ajusté en fonction du calendrier d'encaissement des subventions, des cessions et de l'avancée du calendrier de paiement des opérations de travaux sur le dernier trimestre 2024.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex, Annuel)
Fixe	15 187 707 €	49,09%	3,19%
Variable	10 750 000 €	34,75%	4,45%
Livret A	5 000 000 €	16,16%	3,44%
Ensemble des risques	30 937 707 €	100%	3,67%

La structure de la dette est répartie entre 49 % à taux fixe et 51 % à taux variable dont 16 % indexée sur le livret A.

Au 31 décembre 2023, la Ville de Montrouge était la ville la moins endettée du territoire selon les données de la DGFIP.

Nom	Population	Dettes par habitant au 31/12/2023
Montrouge	48174	641
Malakoff	31412	1 162
Fontenay-aux-Roses	25389	1 201
Bagneux	42122	1 214
Bourg-la-Reine	21291	1 377
Châtenay-Malabry	34748	1 683
Le Plessis-Robinson	29719	1 832
Châtillon	36688	1 908
Clamart	53740	2 278
Antony	63639	2 408
Sceaux	20721	2 737
Moyenne du panel		1 706
Moyenne strate 20 000 à 50 000 hab.		976
Moyenne nationale		956

IV. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES PREALABLES AU BUDGET

PRIMITIF

D'ici le vote du budget au mois de décembre, les travaux complémentaires suivants seront réalisés :

- 1 : affiner les dépenses de fonctionnement pour des arbitrages complémentaires
- 2 : déterminer les sources de financement de la section d'investissement entre recours à la dette et cessions et subventions

V. STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les faits marquants en 2024

- **Transfert du personnel SAAD au CCAS** : montant total de la masse salariale transférée 960 000 euros dont 320 000 de septembre à décembre 2024 et 640 de janvier à août 2025 pour 27 agents transférés. L'économie réalisée sur les charges patronales se monte à 120 000 € par an.
- **Intégration du personnel Colucci** : montant de la masse salariale 575 000 euros pour 20 postes intégrés

Évolution prévisionnelle des dépenses de personnel : 2%

Chapitre	BP 2024	Orientations budgétaires 2025	2026 Prévision	2027 Prévision
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 000 000	50 900 000	51 918 000	52 956 360

La structure des effectifs et dépenses de personnel 2023

La répartition provisoire des effectifs en 2024 sur la base du tableau des effectifs

Filière administratif	186 agents
Filière animation	86 agents
Filière enseignement artistique	46 agents
Filière emplois fonctionnels	3 agents
Filière médico-social	148 agents
Filière medico-technique	1 agent
Filière patrimoine et bibliothèques	22 agents
Filière police municipale	21 agents
Filière social	119 agents
Filière sportif	24 agents
Filière technique	450 agents
	1109 agents

1 109 agents décomposés comme suit :

- Catégories A : 159 agents
- Catégories B : 247 agents
- Catégories C : 703 agents

Les emplois permanents représentent 962 ETP et 930,48 ETPT en 2024.

Le solde étant composé d'emplois non permanents tels que les emplois saisonniers, les vacataires, stagiaires, apprentis, etc.

Les titulaires représentent 695 ETP et les non titulaires représentent 267 ETP. Tous motifs confondus, la ville compte 121 entrées dont Colucci et 103 sorties dont le CCAS.

Les impacts en 2024 des obligations légales et réglementaires :

- **Le glissement vieillesse technicité** (avancement d'échelon, avancements de grade, promotion interne et le PPCR) et l'augmentation du SMIC de 1,13% au 1^{er} janvier 2024 ont eu un impact maîtrisé sur la masse salariale globale de 50,3 millions d'euros.
- **Le temps de travail effectif annuel d'un agent à temps plein est de 1607 heures** ce qui correspond au temps de travail légal.

La formation professionnelle

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel, en lui offrant une plus grande souplesse dans l'organisation de sa carrière et de son parcours professionnel.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Budget plan de formation 2025

- Droit de tirage CNFPT : 0,45 million d'euros.
- Formations payantes hors CNFPT en 2024 : 0,13 million d'euros.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025.